



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 326 / 09 / 2026

A LA SOCIETE NJ CONSTRUCTION.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005-T/DG FONAREV/CGPMP/PF/05-2026, conclu avec le FONAREV, pour un montant total hors taxe dollars américains cent trente-six mille sept cent vingt-trois, vingt centimes (USD 136 723,20) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf cent cinquante-sept, six centimes (USD 957,06), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000326